

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIÈRES

Les présentes Conditions Générales de Ventes Particulières viennent renforcer et/ou modifier et/ou préciser les Conditions Générales de Vente précisément aux alinéas précisés ci-dessous qui prévalent.

Elles s'appliquent au Package « TTB Challenge en terres Caucasiennes » en Géorgie, en juillet 2026 et en juillet 2027.

### **7.2 Barèmes de frais d'annulation en cas d'annulation**

L'exigence de conditions de règlement des fournisseurs de Trace To Be (transporteurs aériens, hôteliers ou autres prestataires) impose la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche. En cas d'annulation de votre voyage, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article et du barème suivant :

- À plus de 60 jours du départ : remboursement de 50% du prix total du voyage, hors prime d'assurance et frais de paiement en ligne,
- De 60 à 31 jours du départ : remboursement de 25% du prix total du voyage, hors prime d'assurance et frais de paiement en ligne,
- À moins de 30 jours : aucun remboursement.

Pour les vols secs et réservation de train, les conditions d'annulation appliquées sont celles des compagnies.

Pour toute annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Trace To Be et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, les frais de paiement ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

À la date de votre annulation dès lors que votre voyage inclut des billets d'avion, (1) soit Trace To Be a encaissé le prix total de votre voyage et le montant des frais d'annulation facturé intégrera le remboursement des taxes et redevances aériennes d'embarquement, (2) soit Trace To Be a seulement encaissé un acompte du prix total de votre voyage et le montant des frais d'annulation, qui sera déduit de l'acompte, n'intégrera pas les taxes et redevances aériennes d'embarquement.

**Mise à jour le 13/01/2026**